

# Parc national du Mercantour

## Orientation 04: Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

[...]

- **Mesure 21: Développer les activités de pleine nature et le tourisme itinérant**

*Les activités de pleine nature sont des éléments forts de l'attractivité du parc et représentent un potentiel de développement important. Le tourisme itinérant répond également à une demande de découverte de grands espaces. Il permet de construire ses loisirs « à la carte », à son rythme et selon ses envies. De nombreux itinéraires sillonnent déjà le parc, dont certains emblématiques comme la Via Alpina, le GR5 ou Sentinelle des Alpes. Son réseau de sentiers constitue un support exceptionnel pour développer le tourisme itinérant. Les parcs du Mercantour et Alpi Marittime ont forgé ensemble le concept de « Grand Tour Alpi Marittime-Mercantour », invitation à une exploration des deux espaces protégés. Encore insuffisamment connus ou exploités, ces produits sont à appeler à jouer un rôle important d'apprentissage de la montagne.*

Les activités de pleine nature et le tourisme itinérant constituent un potentiel pour développer l'offre touristique du territoire et ce, tout au long de l'année, en combinant activités sportives et découverte des patrimoines. Les acteurs de la charte soutiendront les professionnels et les différents acteurs du tourisme dans leurs actions de promotion et de développement, parmi les suivantes :

- diversifier l'offre touristique autour des activités sportives ;
- créer et promouvoir des produits touristiques basés sur le potentiel d'activités de pleine nature ;
- créer et promouvoir des produits touristiques basés sur l'itinérance sous toutes ses formes (à pied, vélo, cheval, ...) ;
- décliner le circuit « Grand Tour Alpi Marittime-Mercantour » en produits touristiques pédestres, cyclistes ou équestres ;
- connecter les circuits de proximité aux grands itinéraires ;
- promouvoir le réseau de sentiers qui sillonne le Mercantour, notamment ceux connectés avec Alpi Marittime ;
- développer un réseau d'infrastructures et de services adapté aux besoins spécifiques de ces clientèles : voies vertes, stations vélo, parkings vélo fermés dans les hébergements, fermes équestres, menus adaptés ;
- organiser des opérations du type « cols sans voiture » ;
- accompagner les professionnels dans des démarches de qualité environnementale, intégrant la mobilité douce ;
- promouvoir les projets innovants avec la marque « parc national du Mercantour ».

Ces actions seront conduites en cohérence avec les mesures des orientations 9 et 12.

### Rôles de l'établissement public du parc

- accompagne les professionnels

# Parc national du Mercantour

- décline des produits à partir du Grand Tour
- fait bénéficier les produits et les services innovants de la marque « parc national du Mercantour »

## Contributions attendues des communes adhérentes

- valorisent les projets publics ou privés innovants et respectueux des patrimoines de la commune
- valorisent le tourisme itinérant

## Principaux autres partenaires à associer

Services de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes, CRT/ADT/CDT, OTSI, GTA, Club Alpin Français, fédérations délégataires, associations, habitants, professionnels locaux, Parcs naturels Alpi Marittime, autres espaces protégés, mécènes

***La mesure 21 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.***

### • **Mesure 22: Cibler la clientèle des jeunes**

*Les études de fréquentation mettent en évidence l'absence presque totale de la tranche d'âge 16-25 ans dans les visiteurs du Mercantour. La GTA a initié un important travail de réflexion sur les attentes de cette population et sur les mesures à prendre en termes de formation, d'offre touristique ou de communication.*

*L'enjeu est d'élaborer des espaces de pratiques et de rencontres qui s'inscrivent dans l'univers de ces jeunes. L'une de leurs premières motivations est de se retrouver entre eux, loin du stress quotidien, prêts à vivre une aventure divertissante, parfois à connaître des sensations fortes. Le contact avec le milieu naturel est ainsi vécu comme une source d'enrichissement.*

Le parc national du Mercantour offre aux jeunes un espace privilégié de ressourcement, d'émotion et de partage, à condition d'établir un dialogue et de proposer une offre répondant à la demande spécifique de cette clientèle à part entière.

Plusieurs actions seront mises en oeuvre pour favoriser le retour des jeunes vers la montagne :

- donner envie de découvrir la montagne en multipliant les espaces d'information et les outils de communication ciblés dans les lieux fréquentés par les jeunes, en privilégiant internet ;
- créer une offre « jeune » d'apprentissage de la montagne ;
- faciliter l'accès aux pratiques sportives de montagne ;
- décliner des séjours aventure à partir d'hébergements attractifs (refuges, yourtes,...) ;
- réserver un espace d'accueil « jeune » dans les OTSI et les maisons du parc ;
- soutenir des opérations originales : opérations refuge, opérations sac à dos, qui changent l'image de la montagne.

# Parc national du Mercantour

## Rôles de l'établissement public du parc

- innove par une communication ciblée « jeunes »
- accompagne les initiatives locales

## Contributions attendues des communes adhérentes

- facilitent l'apprentissage de la montagne

## Principaux autres partenaires à associer

Services de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes, CRT/ADT/CDT, OTSI, GTA, associations, habitants, clubs d'activités sportives, Parco naturale Alpi Marittime, mécènes

***La mesure 22 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.***

- **Mesure 23: Soutenir les démarches « Tourisme et Handicap »**

*Faciliter l'accès à la nature à des personnes en situation de handicap, leur faire partager la richesse de la flore, de la faune, des paysages des espaces protégés est une ambition qui conjugue dimension écologique et dimension sociale. L'établissement public du parc national a défini une stratégie en faveur des publics en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental. Un nombre croissant de structures, notamment d'hébergement, se sont inscrites dans la démarche Tourisme & Handicap. Pour les prochaines années, l'enjeu est de promouvoir une offre touristique globale afin de répondre à la fois à une demande et à un marché en pleine expansion.*

L'accessibilité des personnes en situation de handicap aux espaces protégés s'inscrira dans une logique de développement durable. Les aménagements seront ainsi conçus dans le respect des milieux naturels et de leur fragilité.

Des actions diverses seront soutenues ou conduites par les acteurs de la charte :

- recensement des sites et des itinéraires accessibles en fonction des handicaps ;
- aménagement de sentiers d'interprétation et de sites d'observation de la faune, dans le respect des milieux naturels ;
- développement de pôles d'équipements favorisant l'accessibilité : joëlette, fauteuil neige, pulka, etc ;
- assistance à l'organisation de randonnées dans les espaces naturels ;
- développement et diffusion d'outils d'information adaptés tel que l'handi é-coguide ;
- accessibilité des points d'accueil touristiques aux personnes handicapées ;
- accompagnement des communes dans leur projet d'accueil des personnes à besoins spécifiques en favorisant les projets orientés vers le label national « Tourisme & Handicap » ;
- sensibilisation des socioprofessionnels à la prise en considération de cette clientèle.

# Parc national du Mercantour

## Rôles de l'établissement public du parc

- facilite l'accès à la nature sous toutes ses formes
- rend accessibles à tous les maisons et les points d'information du parc

## Contributions attendues des communes adhérentes

- mettent en oeuvre une stratégie globale en matière d'accessibilité

## Principaux autres partenaires à associer

Services de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes, CRT/ADT/CDT, OTSI, associations, habitants, Parco naturale Alpi Marittime, mécènes

***La mesure 23 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.***

[...]

- **Mesure 25: Soutenir le développement et la diversification des activités nordiques**

*La pratique du ski de fond concerne de faibles surfaces sur le territoire, du fait d'un relief peu adapté. Parfois ancienne, elle s'est organisée au sein de plusieurs espaces nordiques et a été récemment rejointe par la pratique de la raquette à neige, en plein essor. Les sites nordiques ont trouvé un nouveau souffle en répondant à la demande croissante d'une clientèle à la recherche d'espaces préservés mais néanmoins aménagés. Ils correspondent ainsi à un créneau de développement économique pour une clientèle essentiellement locale.*

Le développement de ces espaces sera envisagé dans le cadre d'une offre cohérente et viable à l'échelle du parc. Pour soutenir la fréquentation, notamment celle des familles et des jeunes, les exploitants seront incités à dynamiser les activités proposées et à renforcer l'animation des domaines, en y intégrant notamment les dimensions patrimoine et nature. La recherche de compléments aux activités actuelles sera encouragée, en particulier dans le domaine de la découverte du patrimoine (guidage, journées thématiques) et de la diversité des pratiques sportives (centres équestres, raquettes, chiens de traîneau).

Les équipements et aménagements nouveaux resteront raisonnés, et leur réalisation sera accompagnée pour limiter les impacts sur la faune et les milieux naturels. L'établissement du parc assistera spécifiquement les sites nordiques dans leurs démarches de promotion des produits axés sur le patrimoine.

## Rôles de l'établissement public du parc

- valorise et transmet les informations et données dont il dispose
- apporte un conseil sur les questions environnementales
- accompagne les démarches collectives

## Contributions attendues des communes adhérentes

# Parc national du Mercantour

- stimulent les évolutions
- facilitent les projets d'animation
- s'engagent dans des démarches d'organisation collective au niveau des vallées et du massif

## Principaux autres partenaires à associer

*Gestionnaires des espaces nordiques, groupements de communes, Pays, Départements, Région, DATAR, autres services de l'Etat*

***La mesure 25 s'applique préférentiellement sur les sites nordiques de l'aire d'adhésion repérés sur la carte des vocations.***

[...]

Page 99 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2616

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 11:59